



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision 100732/03 en date du 18 août 2022, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé une autorisation pour le redressement et l'élargissement de la route nationale N10 sur le territoire de la commune de Reisdorf, ainsi que la destruction au sens de l'article 17 de la prédite loi du 18 juillet 2018 dans le respect des conditions définies par le présent arrêté.

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 25 août 2022

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schmitz', written in a cursive style.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schmitz', written in a cursive style.